

## D'ici quelques semaines, le nouveau billet de 20 \$ canadien en polymère commencera à circuler.

**D**ans les jours qui suivront, vous vous attendrez peut-être à recevoir de beaux billets neufs lorsque vous ferez un retrait à un guichet automatique. C'est bien possible, mais sachez que les billets en papier ne disparaîtront pas de la circulation avant encore quelque temps.

### Une coupure populaire

C'est en novembre que la Banque du Canada mettra graduellement en circulation le nouveau billet de 20 \$ en polymère. Les coupures de 100 \$ et de 50 \$ ont déjà été émises; toutefois, ce n'est qu'avec l'arrivée de celle de 20 \$ que de nombreux Canadiens commenceront à mettre des billets en polymère dans leur porte-monnaie.

Au Canada, les billets de banque en circulation forment une véritable marée verte parce que la coupure de 20 \$ compte pour environ la moitié d'entre eux. C'est pourquoi la transition au polymère ne se fera pas du jour au lendemain. Comme il y a actuellement 800 millions de billets de 20 \$ en papier en circulation, la Banque procédera à leur remplacement par des billets en polymère de façon graduelle.

### Êtes-vous prêts pour l'arrivée des billets en polymère?

Ensemble, les billets de 100 \$ et de 50 \$ représentent grosso modo 30 % des billets en circulation. Le fait d'émettre ces coupures en premier et de procéder par étapes en commençant par les billets manipulés moins souvent et dont l'incidence sur le système de paiement au comptant est moindre donne aux entreprises le temps nécessaire pour s'adapter et modifier progressivement leurs appareils afin de les rendre compatibles avec les billets en polymère.

Beaucoup de travail se fait en coulisse avant qu'une série de billets de banque soit mise en circulation.

Il y a à peu près un demi-million d'appareils de traitement des billets au Canada. Comme ce fut le cas lors de la mise en circulation de la dernière série de billets en papier, bon nombre d'entre eux devront être modifiés, voire remplacés, pour les rendre compatibles avec les billets en polymère. Les fabricants et les



propriétaires ont un rôle crucial à jouer pour que leurs appareils puissent compter, accepter et distribuer les nouveaux billets le jour même de leur émission.

Pensons à tous les types d'appareil servant au traitement des billets de banque : guichets automatiques, caisses libre-service, boîtes de collecte de monnaie et distributrices, compteurs de billets, sans oublier les machines de traitement des billets à haute vitesse utilisés dans le secteur bancaire.

Tout le travail de préparation en vue de modifier les appareils se compte en années - trois pour être exact. La Banque travaille depuis 2009 avec un grand nombre de fabricants et d'institutions financières du pays afin de faciliter la transition vers le

polymère. En tant qu'acteurs de premier plan, les fabricants ont un accès privilégié aux billets parce que la banque centrale leur remet de l'information et des billets d'essai bien avant la mise en circulation des nouvelles coupures.

Le lancement du billet de 20 \$ aura lieu sous peu et celui des coupures de 10 \$ et de 5 \$ suivra d'ici la fin de 2013. La majorité des fabricants ont déjà indiqué que les appareils qu'ils fournissent au marché canadien, qu'ils aient été modifiés ou remplacés, sont compatibles avec les billets en polymère.

Toutefois, il faudra peut-être encore un peu de temps avant que certains appareils puissent accepter et distribuer les nouvelles coupures. La décision concernant les modifica-

tions à apporter revient au bout du compte aux propriétaires, mais en règle générale, le Canada est prêt à passer au polymère.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les Canadiens auront entre les mains de nouveaux billets de banque plus sûrs, économiques et plus durables qu'ils pourront dépenser en toute confiance pendant de nombreuses années. Passons au vert!

Si vous possédez ou louez des appareils de traitement des billets

veuillez appeler votre fournisseur ou le fabricant si vous avez des questions au sujet de la compatibilité de vos appareils et des modifications prévues

Source : Banque du Canada.

## La première usine marocaine de Bombardier ouvrira en janvier 2013

**L**a première usine marocaine du groupe aéronautique canadien Bombardier devrait commencer sa production en janvier 2013, selon le journal marocain *L'Économiste*.

L'usine, qui sera située à Nouaceur, près de Casablanca, fabriquera des composants aéronautiques. Le Maroc s'attend à ce que cet investissement de 200 millions de dollars en infrastructures permette la création de 850 emplois directs au cours des huit prochaines années.

Selon le directeur de l'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI), Ahmed Fassi

Fihri, cité par l'agence MAP, le nombre d'entreprises opérant dans le secteur aéronautique au Maroc « est passé de 10 à 100 entre 2001 et 2011 ». Le volume des exportations atteint désormais « 1 milliard de dollars ».

D'ailleurs, le projet avoué du ministre marocain du Commerce et de l'Industrie, Abdelkader Amara, est de créer un pôle aéronautique qui générerait de 15 000 à 20 000 emplois.

De son côté, Bombardier a expliqué avoir choisi le Maroc en raison des faibles coûts de la main-d'œuvre et du transport, ainsi que de la proximité avec l'Europe et de

« l'engagement » des autorités locales à mettre sur pied une industrie aéronautique compétitive.

Selon l'accord signé fin 2011 avec le Maroc, Bombardier bénéficiera d'une exonération fiscale durant ses cinq premières années d'activité dans le pays, et pendant les 20 années suivantes, d'un taux préférentiel d'impôt sur les sociétés ne dépassant pas 8,75 %.

Bombardier emploie près de 63 000 personnes dans plus de 60 pays et sur cinq continents.

Source : Radio Canada